

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
194<sup>e</sup> année  
7 juin 2018  
n° 21 / 7778<sup>e</sup>  
pages 1145 à 1200



## ÉDITORIAL

1145 « *Perchè uomo di diritto* ». Le juriste, (fugace) sauveur de l'Italie, Franck Laffaille

## ACTUALITÉS

- 1149 Interdiction de diriger (cessation des paiements) : application de la loi du 6 août 2015
- 1154 Extradition (affaire « *Sandoval* ») : admission de la demande de l'Argentine
- 1155 Étrangers (rétention) : inconstitutionnalité de la procédure de recours
- 1156 Responsabilité médicale : portée de recommandations postérieures à l'acte
- 1159 Avocat (protection des correspondances) : clients sous escorte policière

## POINT DE VUE

1160 Pour une réforme du droit des sûretés en adéquation avec le droit des entreprises en difficulté, Reinhard Dammann et Martin Guermonprez

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1175 **Panorama** : Exécution des peines, Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Éric Péchillon
- 1185 **Notes** : La liberté contractuelle d'aménager les effets de l'extinction du contrat, note sous Cass., ch. mixte, 13 avr. 2018, Hugo Barbier
- 1191 Motivation des peines par les cours d'assises : interprétation d'une censure d'interprétation, note sous Cons. const., 2 mars 2018, Antoine Botton
- 1195 Règlement Insolvabilité : conflit de juridictions et sanction des dirigeants, note sous Com. 7 févr. 2018, Reinhard Dammann et Gilles Podeur

## ENTRETIEN

1200 Laurent Saenko - Les agressions sexuelles sur mineurs de quinze ans ou les vicissitudes du non-consentement présumé

DALLOZ



Version numérique incluse\*



321821



31/35, rue Froidvaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLÉ et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2018

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidvaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1145

« Perchè uomo di diritto »  
Le juriste, (fugace) sauveur  
de l'Italie



## ACTUALITÉS

1148

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Prélèvement bancaire: existence du mandat  
donné par le payeur au bénéficiaire,  
*Com. 24 mai 2018*

#### Consommation

Cautionnement (disproportion): appréciation en  
cas de séparation de biens, *Com. 24 mai 2018*

Cautionnement (mention manuscrite): portée  
du défaut de désignation du débiteur garanti,  
*Com. 24 mai 2018*

#### Entreprise en difficulté

Interdiction de diriger (cessation des  
paiements): application de la loi du 6 août  
2015, *Com. 24 mai 2018*

Redressement judiciaire (conversion en  
liquidation): saisine d'office du tribunal,  
*Com. 24 mai 2018*

Liquidation judiciaire (clôture): mandataire  
chargé de poursuivre les instances en cours,  
*Com. 24 mai 2018*

Responsabilité pour insuffisance d'actif:  
exercice de l'action par des contrôleurs,  
*Com. 24 mai 2018*

Licenciements (responsabilité de la société):  
interdiction des poursuites individuelles,  
*Soc. 24 mai 2018*

Interdiction de gérer (non-respect): prononcé  
d'une interdiction générale de gérer,  
*Crim. 24 mai 2018*

Responsabilité pour soutien abusif: exclusion  
des garanties financières, *Com. 24 mai 2018*

1151

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Mesure de protection (mainlevée): ouverture  
de l'appel au seul requérant,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 mai 2018*

1152

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

SAFER (droit de préemption):  
constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 25 mai 2018*

#### Expropriation

Indemnité d'expropriation (évaluation):  
fixation de la date de référence,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 24 mai 2018*

1152

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Délit de délaissement (mineur étranger):  
volonté d'abandonner définitivement la  
victime, *Crim. 23 mai 2018*

Outrage à magistrat et discrédit sur une  
décision: courriel à un journaliste,  
*Crim. 23 mai 2018*

Enseignement privé (classes hors contrat):  
constitutionnalité sous réserve des peines,  
*Cons. const., 1<sup>er</sup> juin 2018*

#### Procédure pénale

Extradition (affaire « Sandoval »): admission  
de la demande de l'Argentine,  
*Crim. 24 mai 2018*

1155

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Étrangers (rétention): inconstitutionnalité de la  
procédure de recours,  
*Cons. const., 1<sup>er</sup> juin 2018*

#### Environnement

Enfouissement de déchets radioactifs:  
obligation d'information de l'ANDRA,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 24 mai 2018*

#### Santé publique

Responsabilité médicale: portée de  
recommandations postérieures à l'acte,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 5 avr. 2018*

Hospitalisation d'office (maintien): saisine du  
juge des libertés et de la détention,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 mai 2018*

Hospitalisation d'office (mainlevée): qualité de  
partie du directeur de l'hôpital,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 mai 2018*

Hospitalisation d'office (maintien):  
appréciation du trouble mental par le juge,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 mai 2018*

Hospitalisation d'office (maintien): recevabilité  
des moyens soulevés à l'audience,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 24 mai 2018*

1158

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Licenciement économique (cause réelle et  
sérieuse): agissements fautifs de l'employeur,  
*Soc. 24 mai 2018*

Groupe de sociétés (licenciements):  
responsabilité de la société mère,  
*Soc. 24 mai 2018*

Groupe de sociétés (licenciements): défaut de  
responsabilité de la société mère,  
*Soc. 24 mai 2018*

1159

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (protection des correspondances):  
clients sous escorte policière,  
*CEDH 24 mai 2018*

Avocat (contestation d'honoraires): portée de  
la procédure spécifique, *Civ. 2<sup>e</sup>, 24 mai 2018*



1160 Pour une réforme du droit des sûretés en adéquation avec le droit des entreprises en difficulté par Reinhard Dammann et Martin Guermonprez



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1162 La ratification de l'ordonnance de réforme du droit des contrats: quelques incidences sur la pratique des affaires par Antoine Tadros

1171 Les contraintes du droit des obligations sur les opérations d'ICO par Anne-Sophie Choné-Grimaldi

### PANORAMA

1175 Exécution des peines juillet 2017 - avril 2018 par Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Éric Péchillon

### NOTES

1185 La liberté contractuelle d'aménager les effets de l'extinction du contrat, note sous Cass., ch. mixte, 13 avr. 2018 par Hugo Barbier

1191 Motivation des peines par les cours d'assises: interprétation d'une censure d'interprétation, note sous Cons. const., 2 mars 2018 par Antoine Botton

1195 Règlement Insolabilité: conflit de juridictions et sanction des dirigeants, note sous Com. 7 févr. 2018 par Reinhard Dammann et Gilles Podeur



1200 Laurent Saenko Les agressions sexuelles sur mineurs de quinze ans ou les vicissitudes du non-consentement présumé

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**